



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage Nevers Agglomération territoire lauréat Appel à projets territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

Description générale du territoire :

Structure porteuse : Nevers Agglomération

Collectivité lauréate de l'appel à projets

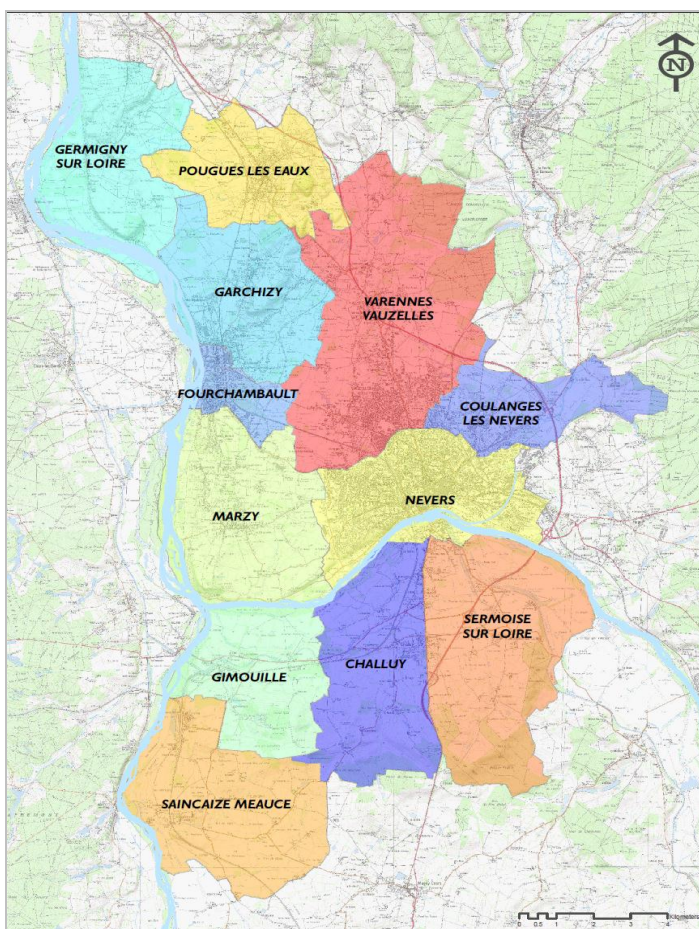
Zéro déchet : • oui • non

Nom et fonction du porteur de projet : Stéphanie ARNAUD, chef de service « collecte et traitement des déchets »

Population : 67 851 habitants / 12 communes

Région : Bourgogne

Département : Nièvre



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

toute
petite
ma poubelle !



Description générale et objectifs :

Nevers Agglomération s'efforce, dans les diverses compétences qu'elle exerce, d'être **exemplaire**. Pour aller au-delà des discours, c'est au quotidien que la collectivité s'est fixée des règles pour **préserver les ressources, réduire sa production de déchets** et **privilégier des achats durables** qui permettent le **développement de l'économie solidaire** ou **limitent l'impact environnemental**.

Avec la démarche « territoire zéro déchet zéro gaspillage », Nevers Agglomération souhaite faire de ces règles une véritable **politique transversale** appliquée à toutes ses actions, allant ainsi au fond de la démarche d'économie circulaire déjà amorcée. La préservation des ressources et de l'environnement sont déjà des critères importants de la **politique d'achat** de Nevers Agglomération. Elle privilégie l'utilisation de matières recyclées et recyclables, les produits non toxiques et ceux dont l'impact écologique est moindre. Une priorité que l'on retrouve bien sûr dans les choix effectués pour ses **installations de traitement des déchets** avec des **déchèteries pour particuliers**, une **déchèterie pour professionnels** innovante dans le département (l'ouverture de nouvelles filières est prévue), une **unité de tri** et une **unité d'incinération** (objectif : valorisation de 100% des mâchefers), privilégiant la valorisation matière et la valorisation énergétique à l'enfouissement.

Engagée depuis 2007 dans un Plan Climat Energie Territorial, la collectivité allie **énergies renouvelables et gestion des déchets** dans un **réseau de chaleur** alimenté par l'unité d'incinération et permettant pour l'instant de chauffer un quartier d'habitat social et des équipements sportifs. Cette stratégie de gestion raisonnée des déchets, suivie par **une comptabilité analytique intégrant la matrice des coûts**, et élaborée **en cohérence avec les plans de déchets départementaux et interdépartementaux**, est complétée depuis fin 2014 par un **Programme Local de Prévention** dont l'ambition est de réduire de 11% les déchets ménagers et assimilés produits avec une action phare : la promotion du **compostage**.



Actions phares proposées ou déjà mises en œuvre :

1. Communication/sensibilisation : réalisation d'animation tous publics et scolaire, réunions d'information pour les salariés de Nevers Agglomération, création de conseils pratiques et d'un guide de l'agent éco-responsable, appuyer les entreprises dans une démarche de gestion raisonnée de leurs déchets.

2. Développement des activités de réemploi et de réutilisation : développement de la filière « textiles » sur le territoire, étude des demandes d'associations et mise en œuvre de solutions pour y répondre (récupération de vélos et de meubles en déchèteries par des associations), adhésion au site internet éco-mairie permettant aux particuliers de déposer des annonces de vente/don d'objets.

3. Lutte contre le gaspillage alimentaire : participation au concours « les zantigasps », mise en œuvre de groupes de travail pour tendre à diminuer le gaspillage alimentaire, développement de la redevance spéciale à tous les professionnels.

4. Augmentation des taux de valorisation et diminution du recours à l'enfouissement : développement de la pratique du compostage et la filière carton, finalisation de l'étude sur la méthanisation et mise en œuvre de la collecte séparée des biodéchets (en fonction des résultats), renouvellement du parc de bornes à verre, développement de la collecte en apport volontaire, amélioration du process de valorisation des mâchefers et leur utilisation, création de nouvelles filières de valorisation sur la déchèterie pour professionnels.

5. Maîtrise des coûts : mise en œuvre de la réorganisation des tournées de collecte, contractualisation avec tout nouvel éco-organisme, poursuivre l'exploitation de la matrice des coûts par l'identification de leviers d'action.

Contact :

Mme Stéphanie ARNAUD – Chef du service collecte et traitement des déchets
124 Route de Marzy, CS 90041 – 58027 Nevers Cedex
Tél : 03.86.61.81.68 - email : sarnaud@agglo-nevers.fr

Site internet du projet ou de la structure porteuse :

<http://www.agglo-nevers.fr/>

